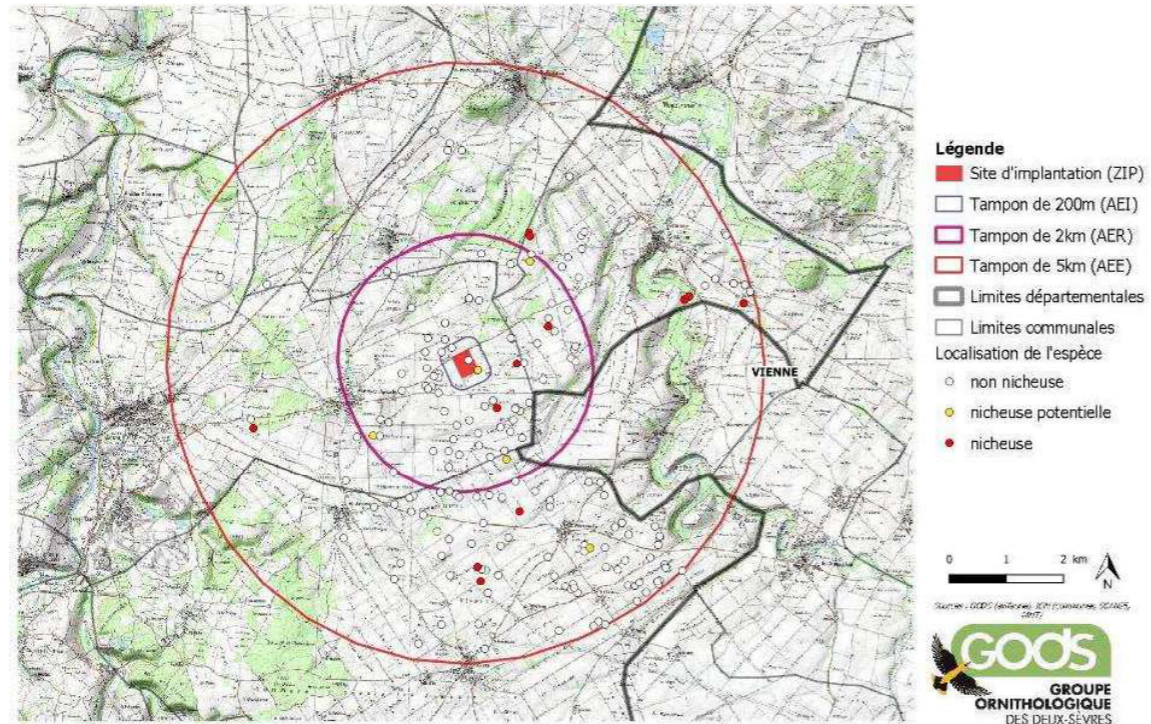


Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Busard des roseaux - *Circus aeruginosus*



Carte 14 : Localisation du Busard des roseaux autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Le projet va soustraire des surfaces d'alimentation favorable à ces espèces.

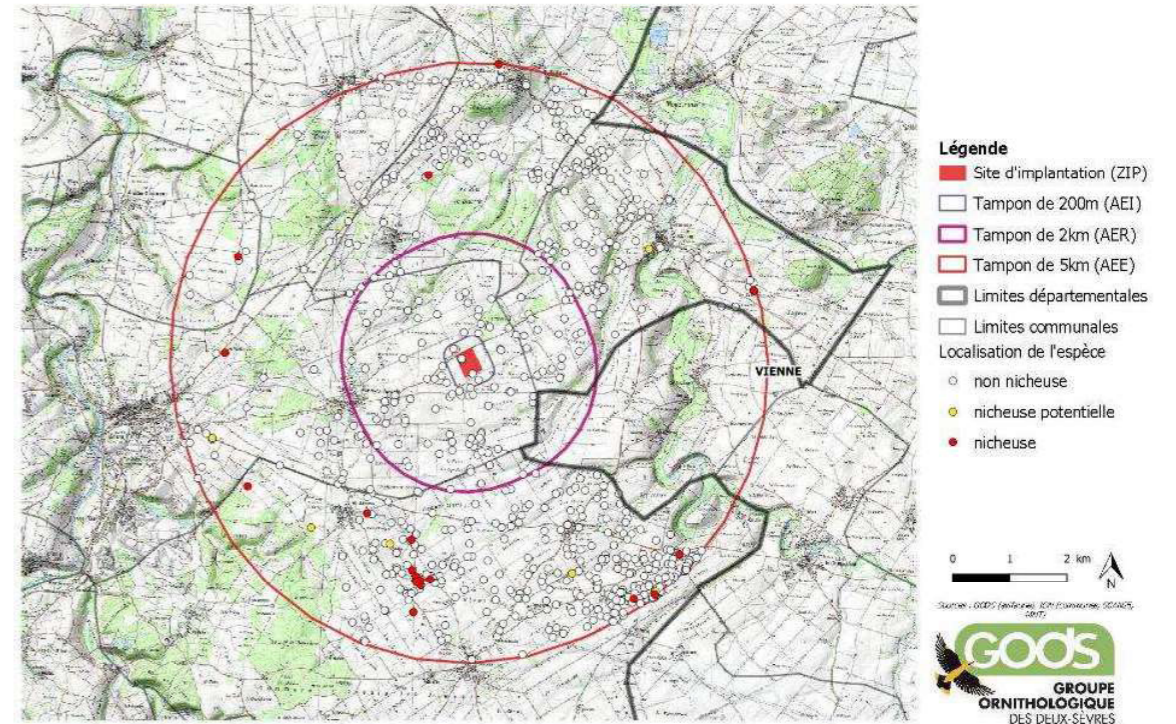
b. Faucons

Le **Faucon crécerelle** est l'espèce nicheuse la plus commune et est présente sur l'ensemble de la zone d'étude (Carte 15). Peu de données de reproduction ont été recueillies au sein de l'AER, mais il s'agit probablement d'une faille de prospection car les pylônes « hautes tensions » peuvent accueillir des nids pour cette espèce. Quelques observations ont également été réalisées sur les parcelles concernées par le projet, celles-ci servant de zone de chasse pour cette espèce.

Le **Faucon émerillon**, inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) est régulier dans ce secteur du département, car il hiverne plutôt dans les paysages de plaines ouvertes (Carte 16). Il affectionne les milieux ouverts (cultures prairies) pour y chasser des passereaux.

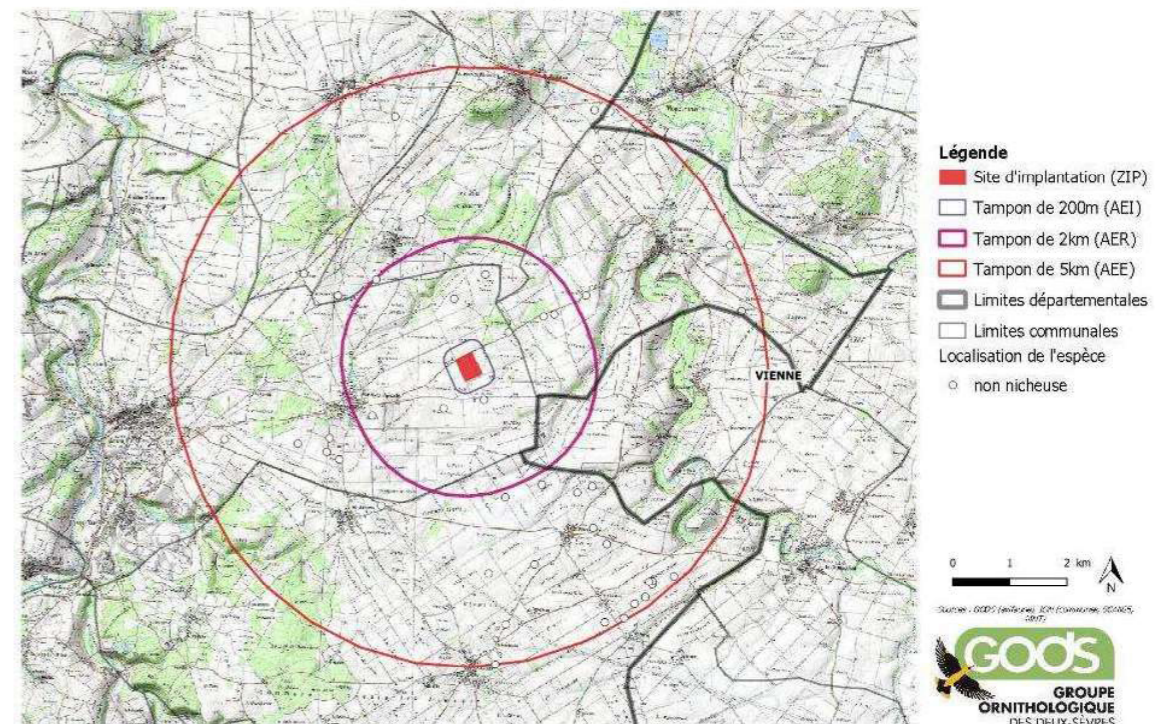
Enfin, le **Faucon hobereau** et le **Faucon pèlerin** fréquentent la plaine pour chasser et s'accrochent aux pylônes pour nicher.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Faucon crécerelle - *Falco tinnunculus*



Carte 15 : Localisation du Faucon crécerelle autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Faucon émerillon - *Falco columbarius*



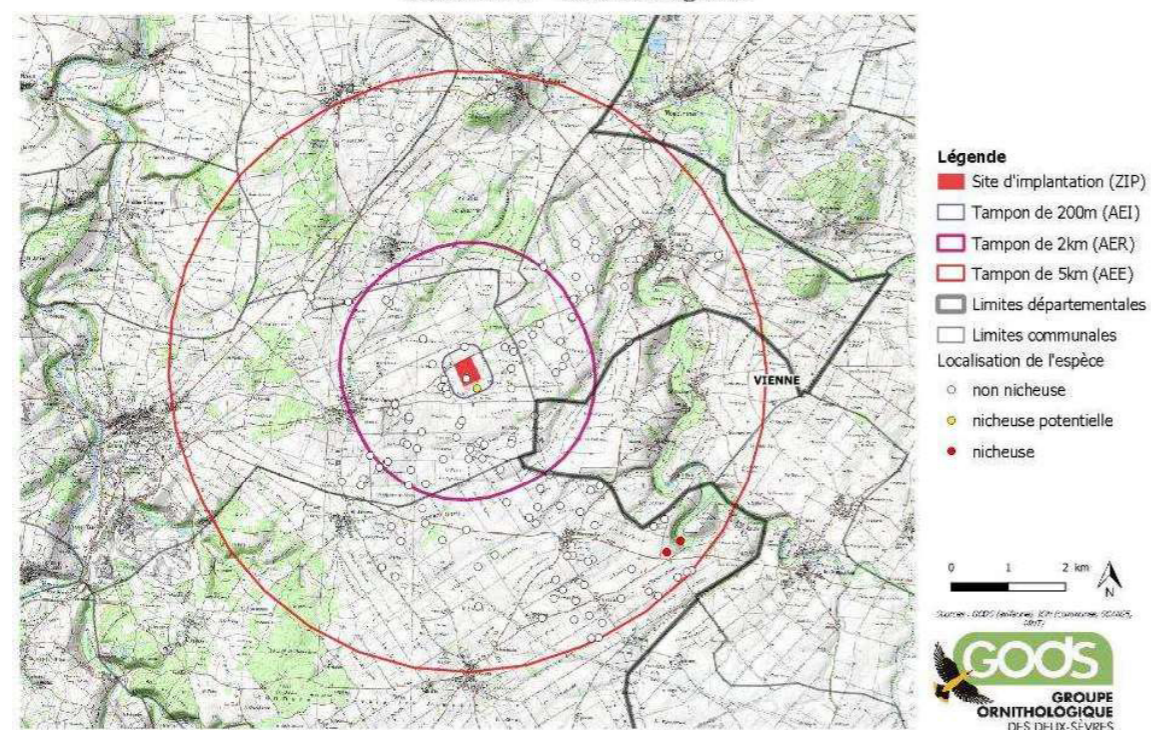
Carte 16 : Localisation du Faucon émerillon autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Le projet va soustraire des surfaces d'alimentation favorable aux Faucons crécerelle et émerillon.

c. Autres rapaces

Le **Milan noir** est une espèce migratrice présente potentiellement de fin février-début mars à fin août – début septembre, elle devient ensuite occasionnelle (retard de migration, individus hivernants erratiques). Il niche généralement à proximité des zones humides, en lisière des forêts ou le long des vallées. Il est également attiré par la présence d'élevages industriels qui lui fournissent des opportunités alimentaires, mais on peut le rencontrer un peu partout en milieu agricole. Il est présent dans toute l'AEE et dans la ZIP (Carte 17).

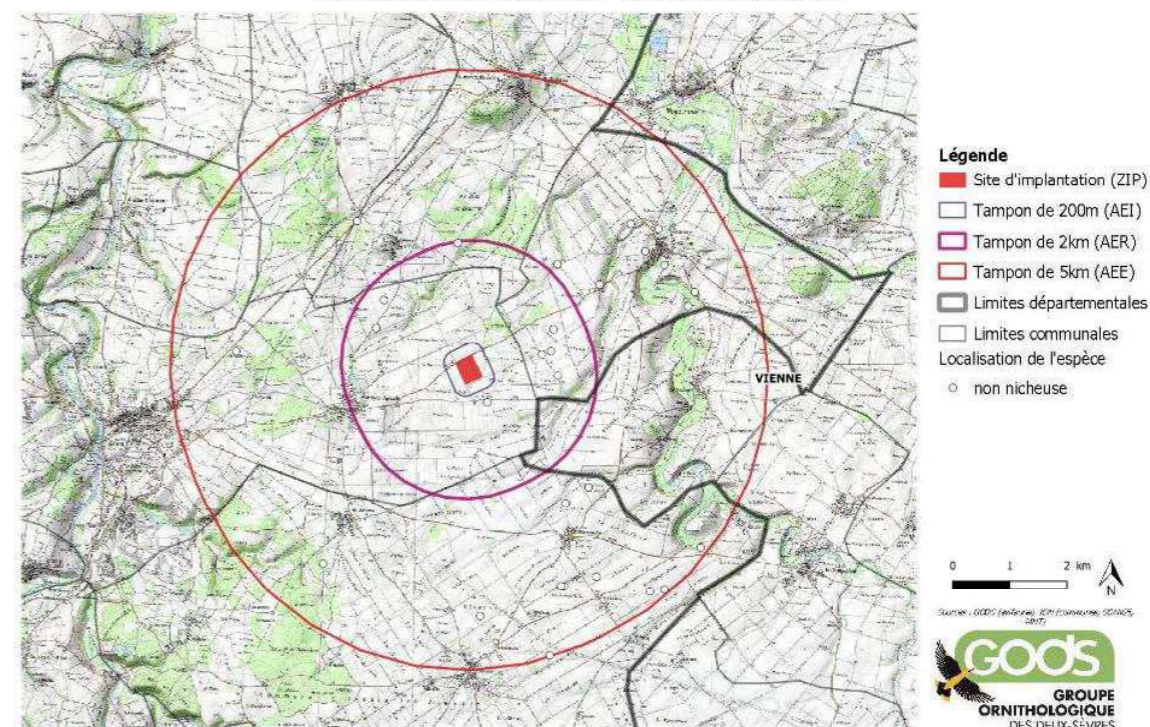
Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Milan noir - *Milvus migrans*



Carte 17 : Localisation du Milan noir autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Le **Circaète Jean-le-Blanc**, listé en Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE), est un nicheur forestier plutôt rare en Poitou-Charentes, avec 50 à 70 couples nicheurs estimés au niveau régional lors du dernier Atlas Oiseaux Nicheurs de Poitou-Charentes (2009-2012). Au sein de l'AEE, l'espèce est régulièrement observée en chasse au-dessus des parcelles en jachère (Carte 18).

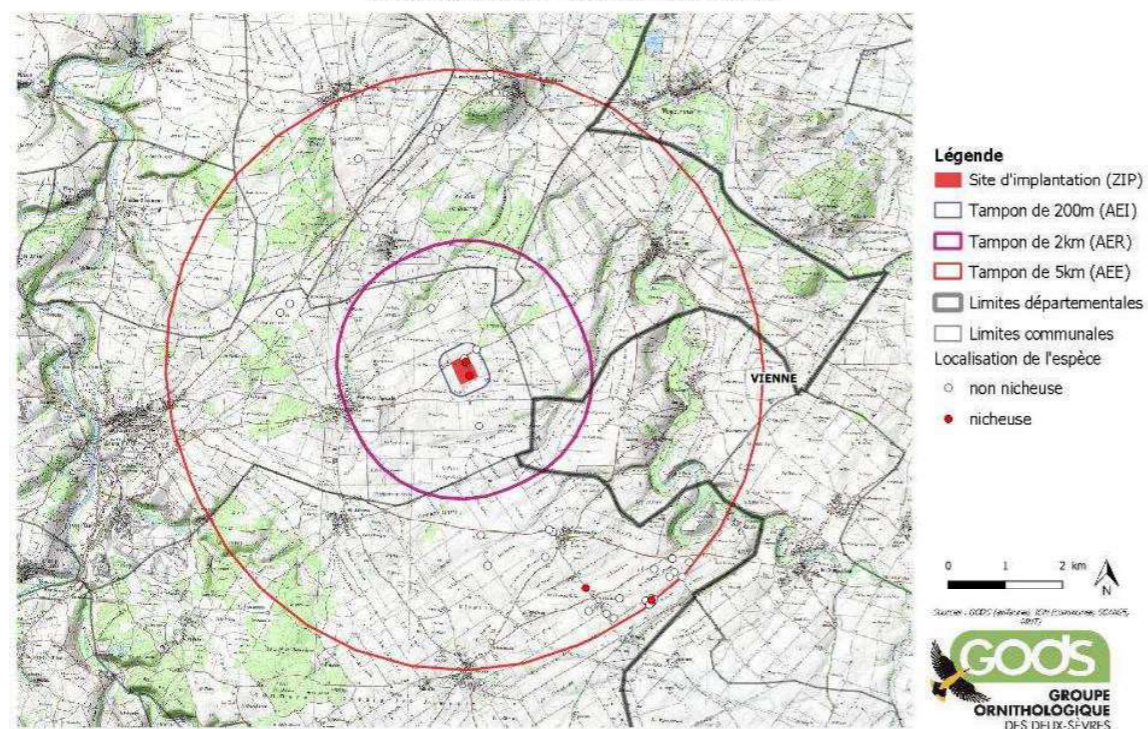
Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Circaète Jean-le-Blanc - *Circaetus gallicus*



Carte 18 : Localisation du Circaète Jean-le-Blanc autour du projet photovoltaïque depuis 2011

L'**Élanion blanc** est un rapace se reproduisant dans les milieux de plaine et de bocage, et nichant dans les haies ou les arbres isolés. L'installation de cette espèce, classée comme déterminante en Poitou-Charentes et classée en Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE), est assez récente en Deux-Sèvres avec une première nidification en 2012 dans le sud du département. L'espèce reste rare bien qu'en expansion dans le Sud-Ouest de la France, la reproduction de quelques dizaines de couples devient régulière lors des années de fortes abondances en Campagnol des champs. Un cas de reproduction a été noté dans la ZIP en 2021 (Carte 19).

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Élanion blanc - *Elanus caeruleus*



Carte 19 : Localisation de l'Élanion blanc autour du projet photovoltaïque depuis 2011

La ZIP est donc tout à fait favorable pour l'alimentation de ces espèces ainsi que pour la reproduction de l'Élanion blanc. La création d'un parc solaire photovoltaïque ici risque de soustraire des terrains de chasse à ces espèces.

4. Rapaces nocturnes

Cinq des six espèces de rapaces nocturnes présentes en Deux-Sèvres ont été observées dans le périmètre d'étude : la Chevêche d'Athéna, la Chouette hulotte, l'Effraie des clochers, le Hibou moyen-duc et le Hibou des marais (Carte 20).

La **Chevêche d'Athéna** présente dans la ZIP utilise principalement les milieux bâtis ainsi que les cavités de la trame arborée (haie âgée, arbres têtards etc...) pour nicher. Elle a besoin de nombreuses prairies et de couverts herbacés suffisamment ras pour lui permettre de trouver ses proies. Elle est donc très liée à l'homme et est une nicheuse régulièrement observée dans les hameaux aux alentours de l'AEE.

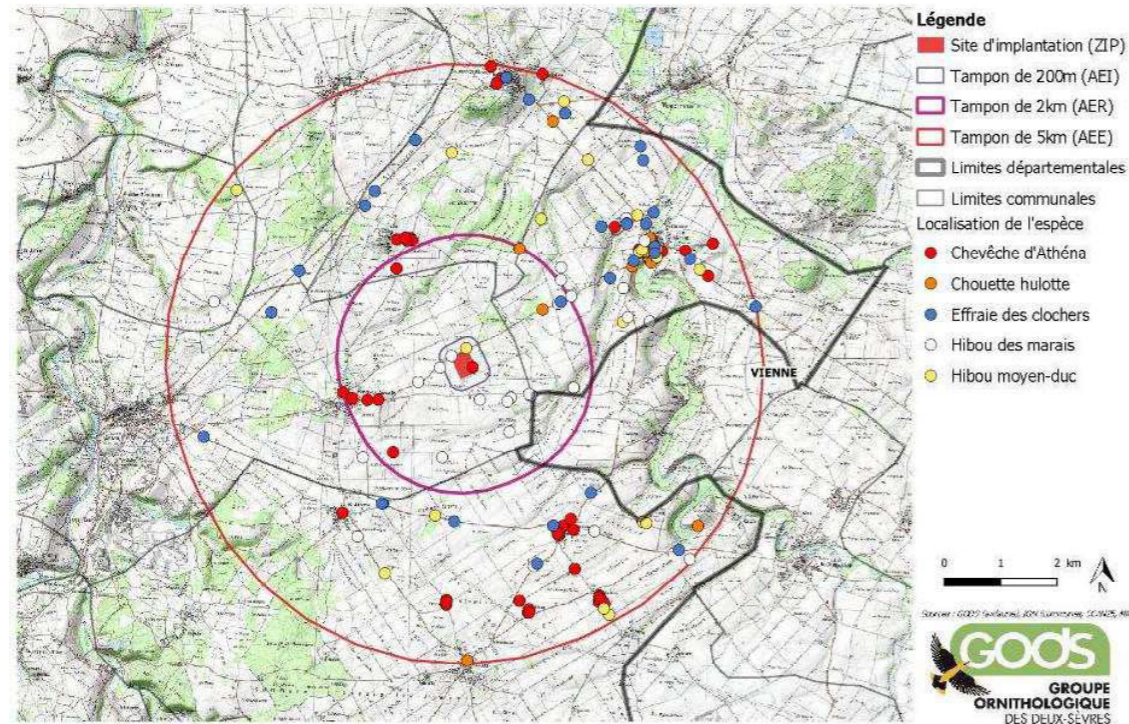
Le **Hibou moyen-duc** est plus discret et donc moins bien recensé que les autres espèces. Il est présent dans les massifs boisés notamment résineux et à proximité des villages, en petits effectifs au sein de l'AEE.

La **Chouette hulotte** et l'**Effraie des clochers**, les deux espèces de rapaces communes les plus fréquentes dans le département, sont observées de manière régulière sur l'ensemble de la zone. On remarque tout de même que de nombreuses observations sont réalisées le long des axes routiers, notamment en raison des collisions routières.

Enfin, le **Hibou des marais** fait l'objet de quelques observations, en période internuptiale dans l'AEE mais aussi à proximité de la ZIP.

De manière générale, la construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit risque d'impacter les terrains de chasse des rapaces nocturnes, et notamment de l'Effraie des clochers, de la Chevêche d'Athéna, du Hibou moyen-duc et du Hibou des marais.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Rapaces nocturnes



Carte 20 : Localisation des rapaces nocturnes autour du projet photovoltaïque depuis 2011

5. Limicoles remarquables

a. **Œdicnème criard**

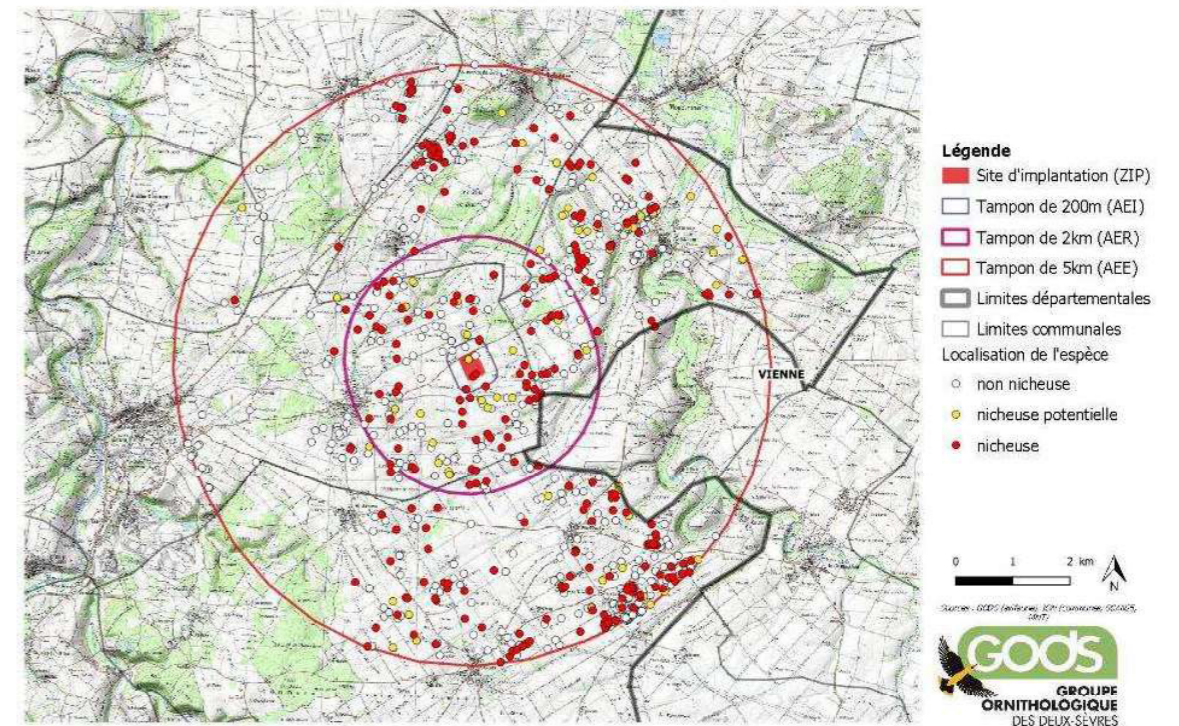
L'**Œdicnème criard**, est un limicole continental très présent dans les milieux agricoles des Deux-Sèvres, en période de reproduction et en période de rassemblement pré et postnuptial. Il est également de plus en plus observé en période d'hivernage, même si les effectifs sont généralement faibles et liés aux hivers doux.

La nidification a principalement lieu sur des terrains dénudés tels que des labours ou des semis de printemps, mais aussi sur des prairies rases, des friches ouvertes ou des carrières. Une fois la saison de reproduction terminée, ces oiseaux se regroupent en rassemblements postnuptiaux avant de repartir sur la Péninsule ibérique, voire jusqu'en Afrique du nord pour l'hivernage.

Cette espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE) est identifiée comme nicheur déterminante en Poitou-Charentes qui accueille 25 à 30 % de la population nicheuse française (Rigaud & Granger, 1999 ; Issa & Muller, 2015).

La Carte 21 montre que l'espèce est bien présente dans le secteur et qu'elle niche au sein même de la ZIP.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Oedicnème criard - *Burhinus oedichnemus*



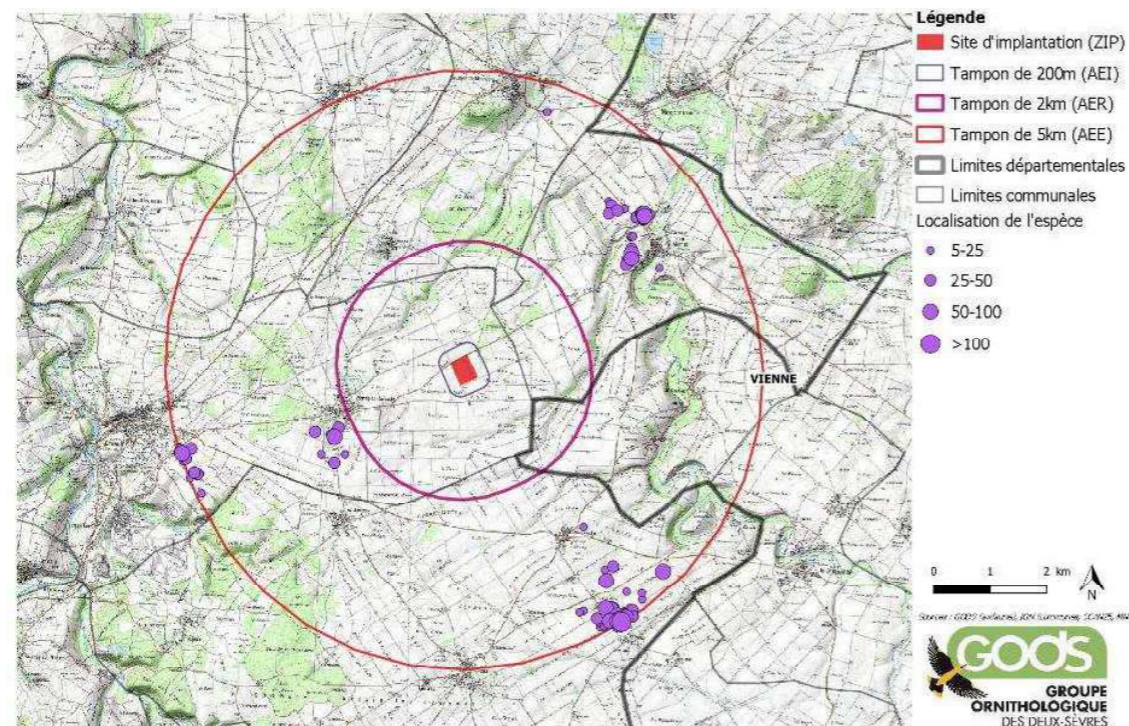
Carte 21 : Localisation de l'Œdicnème criard autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Rassemblements d'Œdicnèmes criards

Quatre zones de rassemblement postnuptial d'Œdicnème criard sont connues dans le rayon de 5km autour du projet (Carte 22) toutes au-delà des limites de l'AER. Ces sites accueillent de manière régulière près de 200 individus.

Des échanges d'individus ont souvent lieu entre rassemblements, ce qui pourrait occasionner le survol de la ZIP. Un suivi précis de cette espèce en période postnuptiale devra permettre de préciser l'utilisation de l'espace aux alentours de la ZIP.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Œdicnème criard (rassemblements)



Carte 22 : Localisation des rassemblements d'Œdicnème criard autour du projet photovoltaïque depuis 2011

La construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit va soustraire des surfaces favorables à l'alimentation mais aussi à la reproduction de cette espèce.

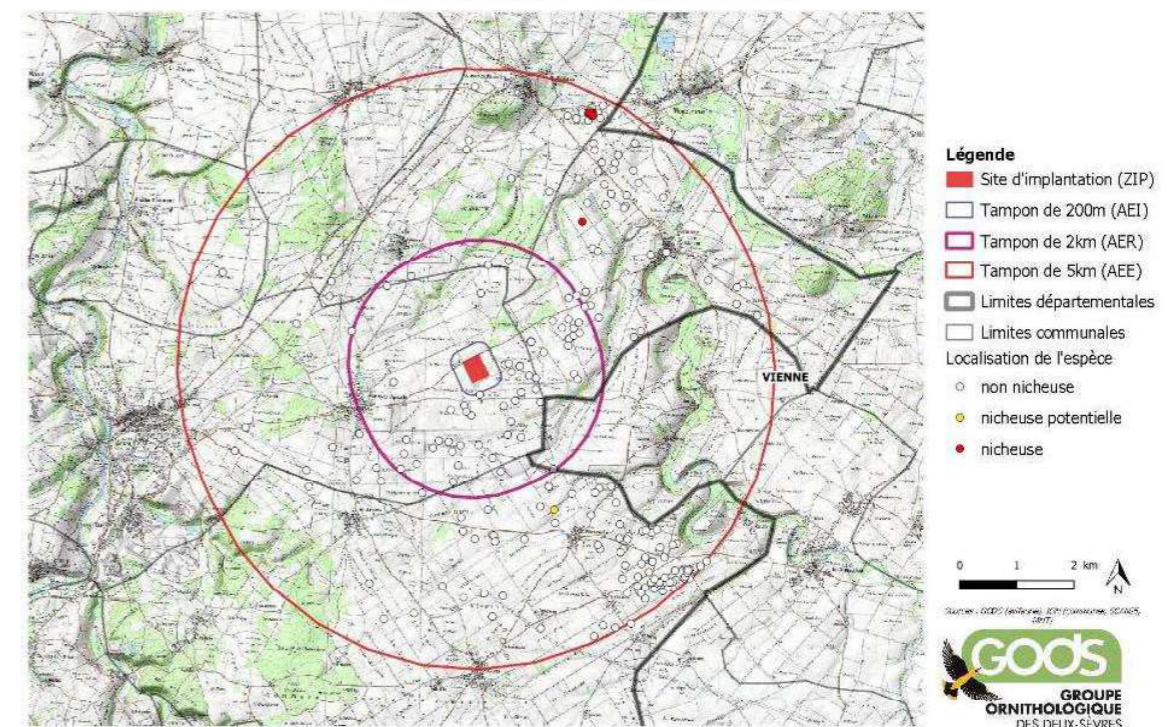
b. Vanneau huppé

Le **Vanneau huppé** est un limicole peu commun en période de nidification dans le département des Deux-Sèvres. Il est identifié comme nicheur déterminant en Poitou-Charentes et bénéficie d'une inscription sur la liste rouge des oiseaux nicheurs.

Normalement inféodé aux habitats prairiaux plus ou moins humides, le vanneau s'accommode des cultures céréalières où il s'installe préférentiellement dès mars/avril. Il peut alors former de petites colonies sur les parcelles favorables. Ce changement d'habitat, dû à la disparition progressive des prairies humides, n'est pas sans conséquence pour cet oiseau. Destruction des pontes ou encore abandon de la nichée sont souvent le résultat des multiples dérangements par les travaux agricoles.

Les cas de nidification de Vanneau huppé connus au sein de l'AEE sont localisés au nord-est (Carte 23), mais d'autres couples pourraient ponctuellement nicher au sein de milieux agricoles favorables.

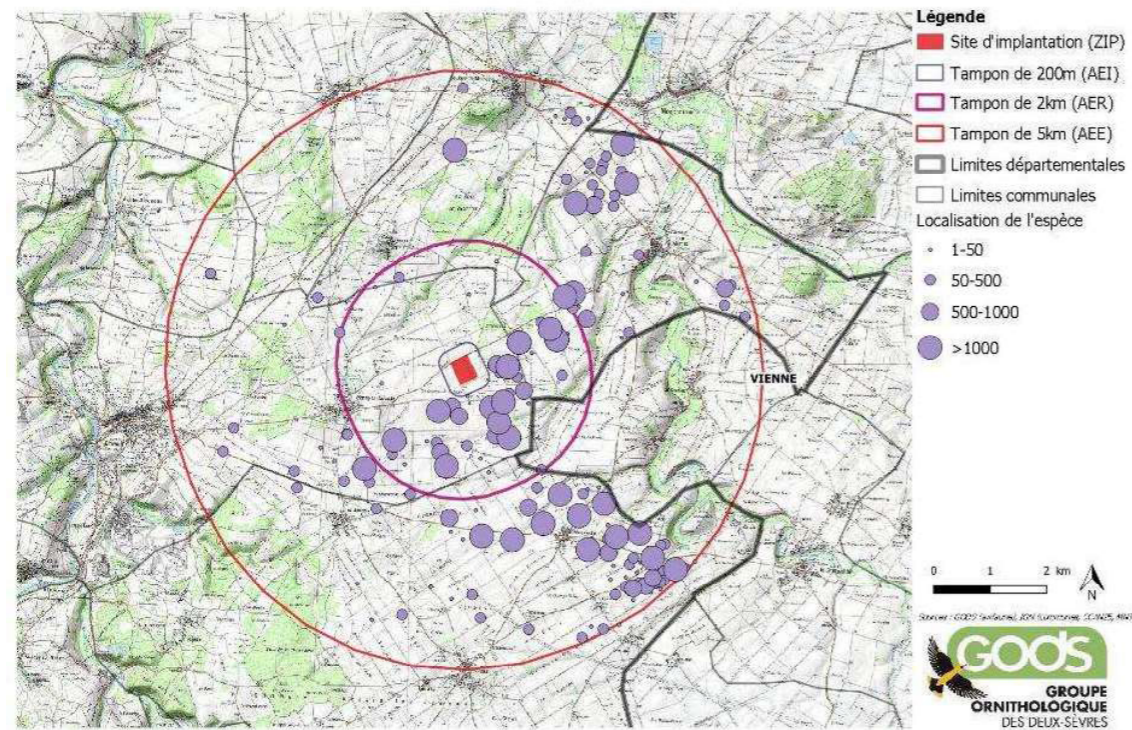
Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Vanneau huppé - *Vanellus vanellus*



Carte 23 : Localisation du Vanneau huppé autour du projet photovoltaïque depuis 2011

L'espèce est bien plus régulièrement observée en dispersion postnuptiale (dès juin), en migration et en hivernage sur la majeure partie de la zone étudiée (Carte 24). Les secteurs de l'AEE et de l'AER sont très favorable aux stationnements de grands groupes, de plus de 1 000 individus, effectuant des haltes migratoires ou lors de leurs phases d'alimentation. Cette espèce étant très mobile pendant cette période, de nombreux échanges peuvent avoir lieu entre les différents sites de rassemblements.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Vanneau huppé (hivernants)



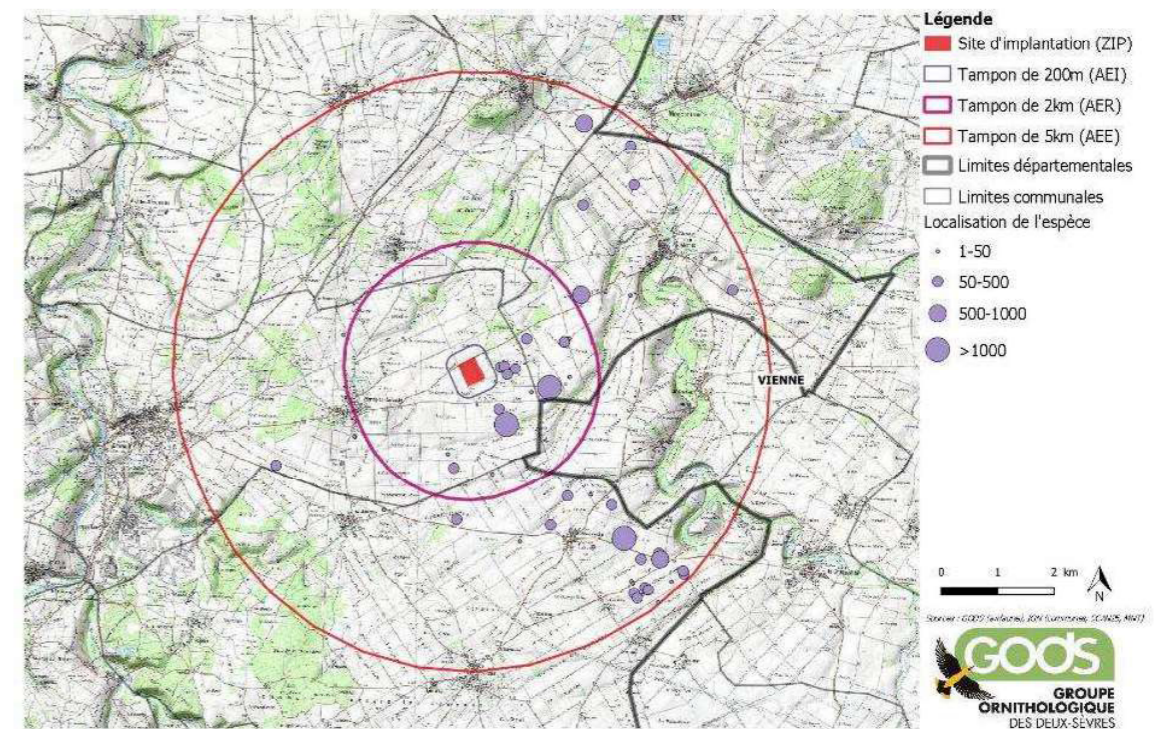
Carte 24 : Localisation du Vanneau huppé en période internuptiale autour du projet photovoltaïque depuis 2011

c. Pluvier doré

Le Pluvier doré fréquente les plaines agricoles en halte migratoire et en hivernage (Carte 25). Sa présence est fluctuante spatialement et quantitativement, et demeure liée à la météorologie hivernale, aux zones de quiétudes et à la ressource alimentaire.

Le Pluvier doré est régulièrement observé dans l'AEE avec des groupes hivernants ou migrateurs, parfois importants, allant jusqu'à plus de 1 000 individus. Mélangés aux vanneaux, les pluviers étant également très mobiles en hiver, de nombreux survols de la ZIP peuvent avoir lieu.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation
Pluvier doré (hivernants)



Carte 25 : Localisation du Pluvier doré autour du projet photovoltaïque depuis 2011